

# MA DÉCLARATION FRONTALIER

## EN 5 MINUTES

VOUS ÊTES SUISSE

VOUS RÉSIDEZ EN FRANCE

VOUS TRAVAILLEZ DANS LE CANTON DE GENÈVE

RÉGULARISEZ-VOUS SUR

**MADECLARATIONFRONTALIER.FR**

Ainsi vous soutenez votre commune de résidence  
et c'est sans conséquence sur vos impôts !